



Département du Calvados
Commune d'Argences
Extrait de la séance du 8 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Françoise ISABEL, Maire.

Date de convocation : 02/12/2025

Date d'affichage : 10/12/2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Procurations : 8

Quorum : 14

Etaient présents

Mme Marie-Françoise ISABEL, Maire, M. Nicolas ESNAULT, M. Gilbert GEMY, Mme Florence GUERIN, Monsieur Gaël LEBOUCHER, Mme Lydie MAIGRET, Marianne TURPIN, adjoints au Maire, Mme Martine BUTEUX, M. Emmanuel BERTHELOT, Mme Virginie COISEL, M. Dominique DELIVET, Madame Brigitte FIQUET-ASSIRATI, Monsieur Eric LEFEBVRE, M. Richard MARTIN, M. Jacques-Yves OUIN, Mme Stéphanie PACCAUD, Monsieur Raphaël RIOLON, Mme Monique SIMONNET et Mme Delphine VAUGEOIS.

Absents avec procuration de vote

Mme Christelle BEAUDOUIN à Mme Martine BUTEUX, M. Franck CENDRIER à Monsieur Raphaël RIOLON, Monsieur Matthias DUBOURGUAIS à Mme Lydie MAIGRET, Monsieur Didier GODEFROY à M. Emmanuel BERTHELOT, Monsieur Gilbert LABOUROT à M. Jacques-Yves OUIN, M. Adrien LECERF à Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Thomas LEROY à M. Nicolas ESNAULT, Mme Stéphanie SALERNO à Mme Virginie COISEL.

Absent sans procuration de vote

/

Secrétaire de séance

Mme Stéphanie PACCAUD

Délibération n°2025-082

Charte Graphique

Rapporteur

Gaël LEBOUCHER

Le budget 2025 de la collectivité prévoyait la refonte du site internet et l'installation d'une borne tactile interactive pour l'affichage légal.

A l'issue des consultations, le fournisseur retenu a proposé également d'uniformiser notre charte graphique avec le site internet.

La nouvelle charte graphique, fruit du travail des membres de la Commission Communication est annexée à la présente délibération.

Elle présente le logo et ses déclinaisons, les typographies retenues et les règles d'usage.

Madame le Maire propose de retenir cette nouvelle charte graphique.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	19	Procurations	8	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **APPROUVE** la nouvelle charte graphique, annexée à la présente délibération ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

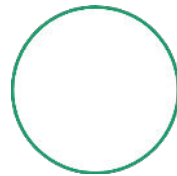
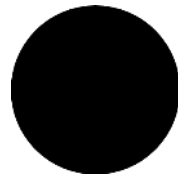
Pour extrait conforme,
Marie-Françoise ISABEL
Maire



Mairie d'Argences

Charte Graphique

Une identité visuelle cohérente, professionnelle et élégante



Nature



Eau & Moulin



Modernité

Date de génération : 2025-10-24

Présentation du Logo

La Mairie d'Argences dispose de trois versions de son logo pour s'adapter à différents supports et contextes.



Logo Couleur

Version principale de la charte graphique. À utiliser sur fonds clairs.



Logo Blanc

À utiliser sur fonds sombres.



Logo Noir

Version alternative. À utiliser pour un contraste fort avec le texte.



i Tous les logos doivent respecter une zone de protection minimale correspondant à la hauteur de la lettre 'A' du mot « Argences » + le haut de la roue.

Signification du Logo

Le logo de la Mairie d'Argences incarne les valeurs fondamentales de la commune :



Nature

Le logo évoque la richesse naturelle d'Argences, son environnement verdoyant et son engagement pour la préservation de l'environnement.

✓ *Éléments organiques*



Eau, moulin

Le design du logo reflète l'histoire et le caractère unique d'Argences, en mettant en avant son patrimoine et son identité locale.

✓ *Élément organique*



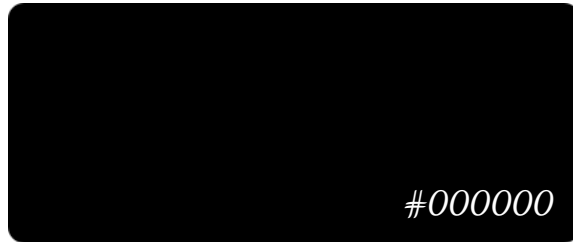
Modernité

Une approche graphique contemporaine assure que le logo est pertinent et attrayant pour un public actuel, tout en restant intemporel.

✓ *Design épuré*

Palette de Couleurs

La palette de couleurs de la Mairie d'Argences a été soigneusement sélectionnée pour refléter ses valeurs et assurer une communication claire et harmonieuse.

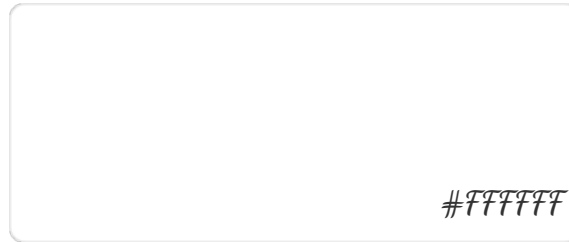


Noir

Utilisé pour les textes principaux et les éléments graphiques forts.



Texte principal



Blanc

Utilisé pour les fonds, les textes inversés et les espaces négatifs.



Fond, espaces négatifs



Vert

Utilisé pour les accents et les éléments liés à la nature.



Nature, titres secondaires



Bleu

Utilisé pour les accents et les éléments liés à l'eau.



Eau, second emblème de la commune

Exemples d'utilisation

H **Charte Graphique** - Titre principal

Mairie d'Argences - Sous-titre

☰ Ceci est un exemple de texte courant. - Texte standard

Typographie

Les polices Unbounded et Dancing script sont dédiées aux éléments graphiques & web, tandis que Calibri est réservée aux documents internes

Unbounded

Style : Moderne, impactant, lisible

Utilisation : Titres (H1, H2, H3), sous-titres...

Exemples d'application :

TITRE PRINCIPAL

Sous-titre important

Texte secondaire

 Conseil : Utilisez Unbounded pour les titres...

Dancing Script

Style : Authentique, élégant, manuscrit

Utilisation : Corps de texte, paragraphes, légendes

Exemples d'application :

Ceci est un exemple de texte

Texte secondaire avec une touche d'authenticité.

Petit texte pour les légendes et citations.

 Conseil : Dancing Script apporte une touche d'authenticité

Calibri

Style : Classique, lisible

Utilisation : Corps de texte, paragraphes

Exemples d'application :

Ceci est un exemple de texte

Texte secondaire

Petit texte pour les légendes et citations.

 Pour Unbounded et Dancing Script, ces polices doivent être utilisées à des tailles minimales de 18pt pour le corps de texte et 24pt pour les titres afin d'assurer une lisibilité optimale. Pour la police Calibri, la taille de 11pt doit être respectée.

Règles d'Usage du Logo

Pour maintenir l'intégrité et la reconnaissance du logo, des règles strictes doivent être respectées.



Zone de Protection

Une zone de protection minimale doit toujours être respectée autour du logo. Cette zone correspond à la hauteur de la lettre 'A' du mot « Argences » et la hauteur de la roue.



Taille Minimale

Pour garantir la lisibilité du logo, respecter ces dimensions minimales :

Impression : 20 mm de largeur



Numérique : 80 pixels de largeur



Fond Clair & Foncé

Le choix du logo dépend de l'arrière-plan pour assurer une bonne lisibilité :

 *Fond clair :*



 *Fond foncé :*



 *Respecter ces règles est crucial pour maintenir l'intégrité visuelle du logo et assurer une reconnaissance cohérente de la Mairie d'Argences.*

Interdits

Pour préserver l'intégrité visuelle du logo, les modifications suivantes sont strictement interdites :



Déformation



Changement de couleurs



Ajout d'effets



Rotation



Superposition d'éléments



Utilisation partielle

